

Image not found or type unknown



annualisation du travail et des horaires

Par **fred7266**, le **23/01/2010** à **19:03**

une simple question : je travaille en centre d'appel pour un prestataire de service avec comme client exclusif un fournisseur historique d'électricité.

nous sommes annualisés niveau horaires. pareillement lorsque l'on finit en retard, le temps en plus est intégré à cette annualisation. ma question est simple : notre employeur n'est il pas censé nous tenir informé sur cette annualisation et nous dire où nous en sommes, sachant que nos temps de poses sont exclus du temps de travail et que nous faisons systématiquement plus de 35h?

merci